



La desserte portuaire fait peau neuve Clap de fin pour la phase 2 !

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la presqu'île à Hérouville Saint-Clair, et plus précisément de la zone d'habitat Archipel, la Communauté urbaine Caen la mer vient d'achever les travaux de la phase 2 de la desserte portuaire. Ce projet d'envergure a permis d'adapter au mieux les circulations sur ce secteur stratégique.

RAPPEL DU PROJET :

Le projet de desserte portuaire a été imaginé dès l'origine en 2 temps :

- Une première section, portée par le Département du Calvados, entre le rond-point Normandial et la RD 402 sur la presqu'île (mise en service en juillet 2020).
- Une seconde phase, portée par Caen la mer, entre le nouveau rond-point de la presqu'île et le giratoire ex-RVI (Renault Trucks).

Il répond à trois enjeux principaux :

- Répartir le trafic pour mieux **fluidifier la circulation** notamment vers la RD 515 en direction de Ouistreham, en améliorant le cadre de vie des habitants de Colombelles.
- Permettre le **développement urbain** d'Hérouville Saint-Clair et de Colombelles.
- Accompagner le **développement de la Presqu'île** en créant un nouvel accès.

UN AMÉNAGEMENT STRUCTURANT :

Long d'environ un kilomètre, ce nouvel aménagement comprend une route à double sens. Il est également équipé d'une voie verte, aménagée derrière un talus paysager qui protège des nuisances sonores, ainsi que d'espaces dédiés à la récupération et à l'écoulement des eaux de pluie.

UNE CIRCULATION REVUE ET ADAPTÉE AU TRAFIC :

L'ancienne route départementale 402, appelée à devenir une voie douce au sein du quartier Archipel, a été dévoyée afin de maintenir un itinéraire de transit adapté, notamment pour les poids lourds. La nouvelle desserte portuaire assure ainsi la continuité des circulations entre les infrastructures existantes.

UN PROJET INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT :

Mené en lien avec la création du quartier Archipel, ce projet a été autorisé dans le cadre d'une démarche environnementale intégrant des mesures de protection. Des passages pour la faune ont été créés sous la chaussée et l'aménagement tient compte du corridor écologique de l'Orne.

FINANCEMENT :

Coût global de la phase 2 : 2 850 000€ HT

- Communauté urbaine Caen la mer : 2 400 000€ HT.
- Département du Calvados : 450 000€ HT.

Pour rappel, coût global de la phase 1 : 10,4 M€ HT

Département du Calvados 4,5 M€ HT, Région Normandie 3,4 M€ HT, et Communauté urbaine Caen la mer 2,5 M€ HT.

Au total, les deux phases ont été portées à parts égales par la Région, le Département et Caen la mer.